

# COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 2 février 2018

**Présents:** Marcel STENGEL, Odile BLAES, Bruno KISTER, Paul MORGENTHALER, Alain SALY, Isabelle JEANMOUGIN, Pascal HEINTZ,

**Absents excusés :** Elly KILHOFFER, Caroline BUCHEL, Cédric SALI,

### Point 1 – Affaires financières

#### **1.1 – Travaux de tonte** – DCM 1/2018

Comme chaque année, l'Association Entraide Emploi de Monswiller nous transmet sa proposition concernant la tonte dans le village.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de missionner l'Association Entraide Emploi de Monswiller pour cette prestation pour un montant de 2.090,- € Net.

#### **1.2 – Cadeaux au personnel communal** - DCM 2/2018

Comme chaque année, le Conseil Municipal après concertation décide d'attribuer une prime de fin d'année pour 2017, à chaque employé communal sous la forme d'un % du salaire annuel. Cette prime sera versée cette année sous la forme d'un bon cadeau.

En remerciement de leur participation aux divers évènements, cérémonies et réceptions officielles, lors de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**CHARGE** M. le Maire de commander quatre bons d'achat auprès du magasin LECLERC pour un montant total de 970 €

**CHARGE** M. le Maire de remettre ces bons à chaque employé communal.

&&&

### Point 2 – Affaires générales

#### **2.1 – Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Ouest** - DCM 3/2018

Monsieur le maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

#### **Exposé des motifs :**

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Ouest sont les suivants :

- Développer les activités de pleine nature
- Développer l'attractivité du territoire ouest pour les 15-25 ans et les jeunes couples
- Renforcer la proximité et la cohérence entre les sites culturels
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Ouest qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités locales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 ;

Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest ;

**Considérant** l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

**DECIDE** d'approuver le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante

**CHARGE** Monsieur le maire de mettre en œuvre la présente délibération

## **2.2 – Dossier de réaménagement du Presbytère**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une demande de permis de construire a été déposée auprès de l'ATIP concernant le réaménagement du Presbytère en aménagement de la Mairie et deux logements.

Ce dossier devait être déposé avant les demandes de subventions auprès des divers financeurs de l'Etat. Une réunion de concertation devra être organisée auprès des divers financeurs afin de pouvoir préparer les dossiers de demande de subvention.

Avant d'engager les travaux, un plan de financement devra être effectué pour faire face à la dépense restant à la commune, qui se traduira par un emprunt.

Lorsque les travaux seront engagés il faudrait un peu plus d'engagement des membres du Conseil Municipal.

&&&

### **Point 3 : Divers - Pour information**

- **Salle des fêtes**

Suite à la visite des pompiers, dans le nouveau local de la salle de fête on nous demande qu'un mur séparatif ainsi qu'une porte soient mis en place afin de réduire le volume du bâtiment et être dans les normes de la légalité. Un devis estimatif devra être fait par l'architecte afin de programmer ces travaux sur le budget 2018.

- **Rythme scolaire**

Mme Blaes nous informe qu'un courrier de l'Inspection d'Académie a été transmis concernant la demande de modification du temps scolaire qui a bien été prise en compte mais que la modification de l'organisation du temps scolaire dans le RPI ayant un impact sur l'organisation du transport scolaire une décision définitive sera transmise ultérieurement après avoir sollicité l'avis du Président du Conseil Régional compétent en matière de transport scolaire.

- **Emploi saisonnier – DCM 4/2018**

Comme chaque année, nous avons besoin d'un emploi saisonnier durant l'été qui sera en charge de l'arrosage des plantations et divers petits travaux sur la commune.

Monsieur le Maire propose de redemander à Arthur SCHALL d'effectuer ce travail à compter du 1/05/2018 jusqu'au 31/10/2018.

Après concertation, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTÉ** d'engager M. SCHALL Arthur, s'il est d'accord, à compter du 01/05/2018 jusqu'au 31/10/2018 afin de faire face à un surcroît temporaire de travail dans la commune durant la période estivale

*Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 3 est signé par les membres présents :*

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	
SALY	Alain	Adjoint	
HEINTZ	Pascal	conseiller	
SALI	Cédric	conseiller	exc
JEANMOUGIN	Isabelle	conseillère	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	
KISTER	Bruno	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillère	exc
BUCHEL	Caroline	conseillère	exc

